



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

PHASE CANDIDATURE

Accord-cadre à bons de commande n° 2026F0029MMNOC

**Fourniture de dispositifs de verrouillages électroniques à clés
électroniques**

FICHE EXPLICATIVE

PROCÉDURE AVEC NEGOCIATION

Articles L.2124-3, R.2124-4, R.2161-21 à R.2161-23 du code de la commande publique (CCP).

	<u>Sélection des candidats</u>
PHASE 1	<ul style="list-style-type: none">• Date de l'appel à candidatures : 16/06/2026• Retour des candidatures impératif pour : 17/08/2026 à 12h00
=	<u>Les dossiers de candidatures devront obligatoirement être transmis en version dématérialisée :</u>
Sélection des candidats	<p>Les documents demandés dans le cadre de la candidature seront déposés sur la plateforme https://plateforme.alsacemarchespublic.eu, selon les instructions précisées sur le site.</p> <p>Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.</p>
=	<p>Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre.</p>
phase en cours	<u>Les offres papiers ou transmises par télécopie seront rejetées.</u> <ul style="list-style-type: none">• Semaines 34-35 : sélection des candidats admis à déposer une offre. <p>La sélection des candidats se fait conformément à l'avis d'appel à candidatures paru dans le BOAMP et au JOUE.</p> <p>Durée du marché public : 48 mois</p>

<p>PHASE 2</p> <p>=</p> <p>Attribution du marché</p>	<p style="text-align: center;"><u>Attribution du marché négocié</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Forme du marché : procédure avec négociation (entité adjudicatrice) • Date <i>prévisionnelle</i>¹ d'envoi du dossier de consultation des entreprises (DCE) aux seuls candidats admis à déposer une offre : 01/09/2026 • Date <i>prévisionnelle</i>¹ de remise des offres (sera précisée lors de l'envoi des DCE) : 30/09/2026 • Période <i>prévisionnelle</i>¹ de négociation : une à quatre semaines après la date limite de remise des offres • Date d'attribution <i>prévisionnelle</i>¹ du marché par la commission d'appel d'offres (CAO) : octobre 2026 • Date de notification <i>prévisionnelle</i>¹ du marché public par l'entité adjudicatrice : 2 semaines après la CAO <p style="text-align: center;"><u>Observation :</u></p> <p style="text-align: center;">Seuls seront destinataires du DCE les candidats qui ont été retenus à l'issue de la phase 1 (candidature)</p> <p><small>¹ Date communiquée à titre indicatif – planning prévisionnel</small></p>
--	--

PIECES DE LA CANDIDATURE A REMETTRE AVANT LE 17/08/2026

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché public :

Pour des motivations liées à la bonne exécution de l'accord-cadre qui résultera de la présente consultation, en cas d'attribution à un groupement d'entreprises, celui-ci prendra impérativement la forme d'un groupement solidaire.

Les pièces administratives relevant de la candidature seront fournies par l'ensemble du groupement. Les capacités techniques, financières et professionnelles seront appréciées globalement pour l'ensemble du groupement conformément aux articles R.2142-25 et R.2144-1 à R.2144-7 du CCP.

Il est interdit de présenter une candidature en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement(s).

Sous-traitance :

En application des articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 et suivants du code de la commande publique, le SDEA exige que les formations susceptibles d'intervenir dans le présent marché public soient effectuées directement par le titulaire. Toute sous-traitance à leur sujet est interdite.

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-1 à R.2142-14, R.2142-25, R.2143-5 à R.2143-16 du CCP, pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Lettre de candidature mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique et les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires données au mandataire du groupement pour représenter ses membres lors de la passation de marché public ;
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur concernant les interdictions de soumissionner obligatoires et générales ou facultatives (articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11, L.2341-1 et L.2341-5 du CCP), le respect des obligations déclaratives et de paiement des impôts et des taxes en matière fiscale et sociale, le respect des obligations relatives à l'emploi des travailleurs handicapés

Le candidat pourra utiliser à cet effet le **formulaire DC1** en précisant en cas de groupement la répartition des prestations entre chacun de ses membres par poste technique.

En cas de groupement, chacun des membres devra produire sa propre déclaration.

Les formulaires DC sont téléchargeables sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Les candidats étrangers devront satisfaire les mêmes exigences eu regard des règles d'effet équivalent dans leur pays.

Les candidats ne disposant pas de toutes les capacités techniques, financières et économiques requises, peuvent faire appel à d'autres opérateurs économiques et constituer un groupement.

Ils doivent alors, dès la candidature, préciser leur identité, justifier, pour ces opérateurs des mêmes capacités que celles qui leur sont demandées et produire soit une lettre d'accompagnement de chacun d'eux soit les contrats par lesquels ils s'engagent à exécuter les prestations correspondantes.

Capacité économique et financière :

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-1 à R.2142-14, R.2142-25, R.2143-5 à R.2143-16 du CCP :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices clos et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou formulaire DC2) ;
- Les attestations d'assurance professionnelle semestrielles ou annuelles à jour.

Capacité technique :

Les renseignements et formalités concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-1 à R.2142-14, R.2142-25, R.2143-5 à R.2143-16 du CCP, pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Présentation d'une liste des marchés / contrats de service de même nature et importance en cours d'exécution ou exécutés au cours des **3 dernières années**, appuyée le cas échéant, d'attestations de bonne exécution. Ces attestations indiquent la nature des services, le montant, la date et le destinataire public ou privé ainsi que les coordonnées du client ayant signé l'attestation ;
- Déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour assurer la bonne exécution du marché (en précisant ceux qui sont intégrés à l'entreprise et ceux qui lui sont extérieurs) ;
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des **3 dernières années** ;
- **La copie d'une certification ISO27001 ou la description de la mise en œuvre de sa méthodologie, ou la copie d'une certification équivalente à la directive NIS 2 : un système de gestion de la sécurité du système de l'information.**
- Les éventuelles autres certifications, qualifications ou accréditations (ISO ou équivalent, certifications délivrées par un organisme tiers...);

La preuve de ces qualifications peut être apportée par tout moyen et notamment par des références qui en font état.